

Sujet : [INTERNET] avis de consultation de l'extension ISDI carrières de Sare

De : Nelly Challet [REDACTED]

Date : 03/02/2023 17:43

Pour : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Madame, Monsieur,

1) Je conteste l'avis favorable donné par le Conseil Municipal d'Ayherre (délibération du 18/07/2022) à la Société des Carrières de Sare pour son projet et ses propositions concernant une extension de stockage de déchets inertes sur le territoire d'Ayherre et de Saint-Esteben. Cette délibération va à l'encontre des intérêts de la population. Je demande une nouvelle délibération avec une consultation de la population.

2) l'installation de valorisation et de stockage de déchets inertes, objet de la demande d'enregistrement, serait un désastre écologique. En effet:

- le site concerné se trouve en pleine zone agricole, au milieu des pâturages où paissent les brebis des agriculteurs (dont certains en bio);
- une zone forestière protégée est attenante ;
- les camions de la carrière Durruty multiplieront leurs allées et venues ;
- ce site reçoit déjà des déchets sans être dans les normes ! On peut donc se poser des questions sur le sérieux ou l'existence même de futurs contrôles sur la non-nocivité des matériaux entreposés ;
- cette même société des carrières de Sare détruit déjà notre montagne, tout près de là à Isturits. En tant qu'habitante d'Ayherre vivant à proximité de la carrière d'Isturits, je peux témoigner des méfaits. La société des Carrières de Sare (Durruty) bouleverse l'équilibre géologique, retire la pierre , la vend à prix d'or pour bétonner et faire des autoroutes. Puis, elle nous ramène les déchets, soi-disant inertes, et remplit les trous laissés béants par elle-même. En se faisant payer à nouveau à prix d'or pour le transport et le stockage de ces déchets.

Tout cela est une véritable calamité pour le vivant, mais également beaucoup d'argent très facile pour certains.

Aussi, je prie Monsieur le Préfet et les autorités compétentes de tenir compte des avis de la population et d'émettre un refus à cette demande d'enregistrement..

Nelly Challet

[REDACTED]

[REDACTED]